

B-INT-112

INTERPELLATION



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 19.03.13

Scanné le \_\_\_\_\_

**Un bébé...des jumeaux...des triplés...et toujours le même congé maternité ?**

Quand on attend un seul bébé, on est déjà fatiguée après 9 mois de grossesse, même si tout se passe bien. On rentre à la maison après quelques jours et le congé maternité de 14 semaines, 4 ou 5 mois si on allaite son bébé et que l'on est employée de l'Etat de Vaud n'est pas superflu.

Mais si on porte deux bébés, ou plus, la situation est complètement différente. Les risques de complications pendant la grossesse sont beaucoup plus grands, la fatigue aussi. Quant au retour à domicile, il est nettement plus rock and roll, tout est multiplié par le nombre d'enfants, 2 le plus souvent. En revanche les câlins et les heures de repos de la maman, surtout si elle allaite ses bébés, sont réduits dans les mêmes proportions.

En 2011, 7953 bébés sont nés dans le canton de Vaud dont 286 naissances gémellaires et 9 de triplés ou davantage. Ces chiffres sont en légère diminution par rapport aux 2 années précédentes.

Les grossesses multiples sont des grossesses à risque. Elles doivent être surveillées de près. La future maman peut faire de l'hypertension artérielle, elle doit se reposer plus qu'une autre femme enceinte. L'accouchement par voie basse est possible, mais il arrive que l'obstétricien doive procéder à une césarienne. Fatigue de la grossesse, suites d'une opération, tout justifie un congé maternité plus long en cas de grossesse multiple.

Soucieuse du bien-être et de la protection des femmes enceintes de 2 enfants et plus, je me permets d'interpeller le Conseil d'Etat et je lui pose les questions suivantes.

1. Le Conseil d'Etat est-il conscient de la particularité d'une grossesse multiple ?
2. Peut-il envisager une réflexion permettant aux femmes attendant 2 enfants ou plus de bénéficier d'un congé maternité plus important que celui prévu actuellement ?

D'avance, je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.

Bussigny, le 19 mars 2013

  
Mireille Aubert

Souhaite développer